



Déclaration CGT au CHSCT UCF Marseille du 24 septembre 2012

Après plusieurs bilatérales et réunions plénières, la direction cherche à imposer sa vision de l'Aménagement du Temps de Travail !!!

Ce qui devait être du « Gagnant/Gagnant » est devenu du « Gagnant/Perdant » Gagnant pour la direction, les perdants sont facilement identifiables.

La CGT dénonce cette mascarade de négociation dont le seul but des directions est de faire de nouvelles économies sur le dos des agents en les faisant travailler plus longtemps au détriment de leur vie personnelle et familiale. Pourtant l'accord national signé par la CGT ouvre des possibilités intéressantes pour les agents.

L'accord local va engager la vie professionnelle et personnelle des agents sur plusieurs années au travers notamment de nouveaux horaires.

Pour la CGT, ce n'est pas aux agents de payer cet accord, c'est pourquoi il appartient aujourd'hui aux agents de prendre leur avenir en main.

Et puisque la CGT a été sournoisement visée, ce n'est pas la CGT qui bloque les négociations mais bien la direction en y adoptant une posture idéologique.

La CGT ne portera pas la responsabilité de l'échec de cette négociation et continuera à participer aux réunions afin de porter les revendications des agents pour une meilleure qualité de vie au travail qui ne soit pas au détriment de la vie privée.

L'échec de cette négociation se traduirait par un recul social intolérable par rapport aux derniers accords ATT de 1999.

En conséquence, les syndicats CGT énergies de la plaque méditerranéenne appellent les agents à se mobiliser, à exprimer leurs revendications concernant l'ATT.

Un vif mécontentement ressort dans les services, au vu des propositions faites par les différentes directions.

Les agents refusent que cette négociation engendre une dégradation de leurs conditions de travail, de leur qualité de vie.

Ils n'acceptent pas l'impact nocif sur leur vie privée et s'opposent à une baisse de leur pouvoir d'achat. Ces négociations ne doivent pas se traduire par un recul social.

Au regard des enjeux industriels, ERDF et GRDF doivent se donner tous les moyens humains et économiques pour que ces négociations soient une réussite aussi bien pour les agents, que pour le Service Public.

Dans cette période de crise, les entreprises doivent se servir de l'opportunité de la négociation ATT pour contribuer à la création d'emploi, à l'amélioration du Service Public et ainsi aider au redressement du pays.

Comme toujours, la CGT a pris ses responsabilités et appelle tous les salariés de méditerranée, à se mobiliser le jeudi 4 octobre par un arrêt de travail au minimum de 2h00 dès la prise de travail le matin.

La CGT demande à l'ensemble du personnel de Méditerranée, pendant cet arrêt de travail, d'interpeller dans chaque service leur encadrement, pour faire connaître leurs revendications afin de les faire remonter auprès des directions.

Résolution du CHSCT lors de la réunion du 24 septembre 2012 Démarche "Facteurs Humains et Organisationnels"

Le CHSCT de l'Unité Clients Fournisseurs Marseille ERDF GRDF dont le siège se situe au 30, Rue Nogarette, 13013 MARSEILLE, s'est réuni le 24 septembre 2012 et a dû se prononcer sur un dossier concernant la démarche "Facteurs Humains et Organisationnels".

Le CHSCT de l'Unité Clients Fournisseurs Marseille s'interroge sur la réelle finalité de cette démarche puisque la direction n'a pas jugé utile d'aborder ce dossier au sein des CCE ERDF et GRDF, pourtant légitimes et habituellement consultés sur ce type de projet. De plus, la direction a reconnu en séance que cette démarche avait déjà été mise en place pratiquement dans toutes les URG et qu'elle devrait être mise en œuvre dans le reste des unités de l'opérateur commun, quelques fois sous un autre nom comme dans les Directions Régionales.

Même si la direction ne l'avait initialement prévu, les membres du CHSCT de l'Unité Clients Fournisseurs Marseille exigent que l'ensemble des représentants du personnel (élus et mandatés IRP) de son périmètre soient intégrés dans les mêmes cursus de formation que le personnel, puisqu'ils en font partie à part entière.

Les membres élus au CHSCT considèrent légitime de disposer du même niveau d'informations et de connaissances que les agents qu'ils représentent.

Pour les membres du CHSCT de l'Unité Clients Fournisseurs Marseille, ce projet vient sans le dire, largement empiéter sur les prérogatives du CHSCT, dont la mission première est d'œuvrer sur le champ de la prévention.

Enfin, de l'aveu de la direction, ce dossier impacte les conditions de travail des personnels car il intervient sur les procédures, les règles, les relations entre les agents... c'est pourquoi les membres du CHSCT de l'Unité Clients Fournisseurs Marseille considèrent que ce projet doit être présenté pour avis.

Dans l'hypothèse où le président refuserait de présenter ce projet pour avis, cela serait la démonstration que les représentants du personnel au CHSCT de l'Unité Clients Fournisseurs Marseille ne sont pas associés à la démarche, ce qui serait contraire à l'esprit même du projet.

Vote :

Nombre de représentants du personnel présents : 5

Nombre de voix pour la décision : 3 CGT + 1 FO (1 abstention CFE-CGC)

Résolution du CHSCT lors de la réunion du 24 septembre 2012 "Aménagement du site technique clientèle Sainte Marguerite"

Le CHSCT de l'Unité Clients Fournisseurs Marseille ERDF GRDF dont le siège se situe au 30, Rue Nogarette, 13013 MARSEILLE, s'est réuni le 24 septembre 2012 et a dû se prononcer sur un dossier intitulé "Aménagement du site technique clientèle Sainte Marguerite".

Les représentants du personnel siégeant au CHSCT ont exprimé de nombreuses remarques ou questions.

Tout d'abord, nous notons une évolution suite aux remarques que nous avons formulées en août dernier lors de la réunion de premier contact : le nombre de places assises est passé de 28 à 32 dans le plan présenté aujourd'hui.

Cependant, malgré nos multiples remarques, la qualité des plans présentés continue à être indigne d'un dossier présenté "pour avis" : absence de légende, cotes et surfaces illisibles...

De plus, le dossier de 5 pages remis aux membres ne comporte aucun élément sur l'incidence, en matière de conditions de travail, d'hygiène et de sécurité, du projet d'aménagement du site TC de Sainte Marguerite.

Un calcul rapide permet de démontrer que la surface disponible (88,08 m²) pour la salle de prise de travail des Techniciens Clientèle est moitié moindre que celle que le Code du Travail préconise (10 m² minimum par agent ou 15 m³), que ce soit des bureaux individuels ou collectifs, ce qui pose le problème du manque d'hygiène lié à l'aération des locaux.

Le président reconnaît ne pas disposer de toutes les réponses aux questions posées (aménagement pour des salariés en situation de handicap, matériaux utilisés...), que le dossier n'est pas complet notamment sur les questions d'aménagement.

Bien évidemment, les membres du CHSCT UCF Marseille sont unanimes pour dire qu'ils sont d'accord avec le principe de la rénovation des locaux.

Mais en l'état, les conditions ne sont pas réunies pour que le CHSCT UCF Marseille émette un avis favorable.

Les membres élus du CHSCT Marseille tiennent à préciser que le CHSCT étant consultatif, son avis, même négatif, n'est pas bloquant. Par conséquent, la direction peut quand même, si elle le souhaite, déployer son projet de travaux d'aménagement.

Vote :

Nombre de représentants du personnel présents : 5

Nombre de voix pour la décision : 5